

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
202^e année
2 juillet 2026
n° 25 / 8134^e
pages 1161 à 1216

CHRONIQUE / Consommation

Les sanctions civiles de l'obligation générale d'information précontractuelle des consommateurs à la lumière de la jurisprudence

> Jean-Denis Pellier

1175

ÉDITORIAL

1161 La nécessaire prescience d'une erreur pour un conjoint, *Didier Guével*

ACTUALITÉS

- 1164 Frais bancaires (succession) : inconstitutionnalité du régime
- 1165 Pratique commerciale déloyale : domaine d'application de l'interdiction
- 1165 Transport maritime (responsabilité du pilote) : constitutionnalité du régime
- 1167 Urbanisme (mise en conformité) : demande de remise en état ou démolition
- 1169 Action publique (suspension) : portée de la loi du 27 février 2017

LECTURES

1171 Défiance envers les institutions : le décryptage des juristes, *Jean-Sylvestre Bergé*

POINT DE VUE

1172 120^e anniversaire de l'arrêt *Dreyfus*, Chambres réunies de la Cour de cassation, *Bernard Beignier*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1181 **Chronique** : Les interdits procréatifs à l'épreuve de l'intérêt supérieur de l'enfant, *Tossi Fassassi*
- 1190 **Panorama** : Droit du travail, *Stéphane Vernac et Ylias Ferkane*
- 1202 **Notes** : Point de départ du délai de prescription de l'action en nullité pour vice du consentement, note sous Civ. 1^{re}, 20 mai 2026, *Jean-Jacques Lemouland*
- 1206 Viols sur mineurs : illustration civile du crépuscule de la prescription, note sous Civ. 2^e, 7 mai 2026, *Jean-Pierre Rosenczveig et Younes Bernand*
- 1211 Et voilà pourquoi votre fille est muette, ou Critique de l'édition critique comme œuvre, note sous CJUE 19 mars 2026, *Michel Vivant*

ENTRETIEN

1216 Philippe Blachère – Les commissions d'enquête parlementaire



Lefebvre Dalloz

322625
9 782993 226254



POINT DE VUE

1172

120^e anniversaire de l'arrêt *Dreyfus*
Chambres réunies de la Cour de cassation
par Bernard Beignier



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1175

Les sanctions civiles de l'obligation générale d'information précontractuelle des consommateurs à la lumière de la jurisprudence
par Jean-Denis Pellier

1181

Les interdits procréatifs à l'épreuve de l'intérêt supérieur de l'enfant
par Tossi Fassassi

PANORAMA

1190

Droit du travail
juillet 2025 – mars 2026
par Stéphane Vernac et Ylias Ferkane

NOTES

1202

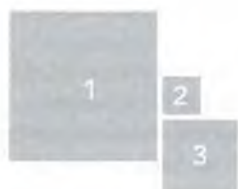
Point de départ du délai de prescription de l'action en nullité pour vice du consentement,
note sous Civ. 1^{re}, 20 mai 2026
par Jean-Jacques Lemouland

1206

Viols sur mineurs : illustration civile du crépuscule de la prescription, *note sous Civ. 2^e, 7 mai 2026*
par Jean-Pierre Rosenczweig et Younes Bernard

1211

Et voilà pourquoi votre fille est muette
ou Critique de l'édition critique comme œuvre
note sous CJUE 19 mars 2026
par Michel Vivant



ENTRETIEN

1216

Philippe Blachère – Les commissions d'enquête parlementaire

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique :
40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » :
9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence :
20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) :
5 500 signes (références entre parenthèses).

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
JULIEN TANGUY,
représentant permanent de Lefebvre Dalloz

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE DELESALLE SORDET

DIRECTRICE
DE LA RÉDACTION CIVIL, PÉNAL ET IMMOBILIER,
CORINNE GENDRAUD

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directrice de la Production éditoriale :

Anne-Laure CHAUMEIL MENNESSIEZ

Directeur artistique : Patrick VERDON

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER

src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1234,20 € TTC

Étranger : 1304,64 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Juillet 2026

LEFEBVRE DALLOZ

Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges

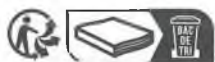
CS 90358

92072 Paris La Défense cedex

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

572 195 550 RCS Nanterre

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Didier Guével

La nécessaire prescience
d'une erreur pour un conjoint

1161

ACTUALITÉS

1164

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Frais bancaires (succession) :
inconstitutionnalité du régime,
Cons. const. 19 juin 2026

Consommation

Pratique commerciale déloyale :
domaine d'application de l'interdiction,
Com. 24 juin 2026

Contrat d'affaires

Transport maritime (responsabilité
du pilote) : constitutionnalité du régime,
Cons. const. 25 juin 2026

Propriété intellectuelle

Brevet d'invention (demande) :
qualité à agir du demandeur,
Com. 24 juin 2026

1167

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Responsabilité civile (enseignement) :
faute personnelle des professeurs,
Civ. 2^e, 18 juin 2026

1167

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Urbanisme (mise en conformité) :
demande de remise en état ou démolition,
Civ. 3^e, 18 juin 2026

Copropriété

Assemblée générale (convocation) :
défaut de pouvoir du syndic,
Civ. 3^e, 18 juin 2026

Budget provisionnel (provisions) :

défaut de paiement, *Civ. 3^e*, 18 juin 2026

1168

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Vie privée (droit à l'image) : vidéo
à caractère sexuel, *Crim.* 23 juin 2026

Presse et communication

Injure publique (membre du ministère) :
ancien ministre de l'éducation nationale,
Crim. 23 juin 2026

Procédure pénale

Action publique (suspension) :
portée de la loi du 27 février 2017,
Crim. 23 juin 2026

Perquisition (avocat) : contestation
sur le caractère saisissable des documents,
Crim. 23 juin 2026

1170

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Appel civil (conclusions) :
formulation des prétentions des parties,
Civ. 2^e, 18 juin 2026

LECTURES

Jean-Sylvestre Bergé

1171

Défiance envers les institutions :
le décryptage des juristes